Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **57 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

La France souhaite recueillir le volume le plus élevé possible d'épargne à long terme et notamment d'**investissements étrangers** pour financer le développement de l'économie. C'est en substance ce qu'a déclaré le ministre-délégué à l'Économie et aux Finances, M. Robert Boulin, à l'occasion d'un colloque consacré aux investissements étrangers face au marché financier français. Cet encouragement a suscité le plus vif intérêt dans les milieux bancaires et industriels étrangers, d'autant que le représentant du gouvernement a souligné les bonnes dispositions des autorités vis-à-vis des investisseurs étrangers. Le ministre a notamment indiqué que les Pouvoirs publics visent à assurer une large liberté de manœuvre aux investisseurs non-résidents et à éviter toute discrimination à leur égard, particulièrement en matière fiscale. « Nous sommes fermement décidés à poursuivre cette action », a précisé M. Boulin. — Sans doute, cette déclaration est-elle de bon augure en ce qui concerne à l'avenir le traitement non discriminatoire à attendre pour les investissements déjà pratiqués. Dans certaines branches, les bonnes dispositions gouvernementales clairement réaffirmées semblent mal interprétées ou mal perçues au niveau des échelons exécutants.

Compte tenu des fluctuations monétaires, les coûts de la main d'œuvre ont augmenté entre 1970 et 1975 de 76 % en France et de 149 % en Suisse. Mais on constate simultanément qu'en Suisse la **consommation de l'État** est en voie de croissance nettement plus forte qu'en France. De quelque 21 % du Produit intérieur brut (PIB) en 1970, elle est passé à près de 30 % en 1975 alors qu'en France elle continue à osciller autour de 36 %. Parmi les pays industrialisés, la Suisse se place toujours dans le tiers de ceux qui connaissent une consommation publique relativement faible, alors que la France fait partie du groupe intermédiaire. (La consommation publique la plus élevée par rapport au PIB — de l'ordre de 45 à 46 % — est enregistrée par les Pays-Bas et la Suède). En 1970, la Suisse venait à l'avant-dernier rang avec une consommation de l'État de 21 % du PIB.

A la table des **négociations commerciales internationales** de Genève, les Grands (USA, Communauté européenne, Japon, Canada) se sont mis d'accord sur l'adoption de la « formule suisse » pour le futur démantèlement tarifaire. Par cette formule, les tarifs initiaux (x) subissent une réduction plus ou moins forte suivant leur hauteur pour aboutir aux nouveaux tarifs (z). Mathématiquement, cette formule mise au point par les experts de la Division du commerce se présente ainsi :

$$\frac{x\,14}{x + 14} = z$$

Le but de cette formule est d'obtenir en même temps qu'une réduction de tous les droits de douane une harmonisation de ceux-ci. Ainsi, un tarif de 60 % est ramené à 11 %, un tarif de 20 % est abaissé à 8 %, et un tarif de 10 % se trouve réduit à 6 %. — Cette solution n'est pas encore opérationnelle. Les modalités et systèmes d'application, le calendrier, les cas particuliers et les exceptions font encore l'objet de négociations.

La faiblesse du dollar sur les marchés de change a incité M. Ernst Brugger, chef du Département de l'économie, à déclarer publiquement que **les États-Unis devraient renoncer à la pratique du « laisser faire »** dans leurs relations monétaires internationales. Cette faiblesse de la monnaie américaine qui a également suscité des inquiétudes en France, ne met pas seulement en danger la reprise conjoncturelle des pays industrialisés, a affirmé M. Brugger, mais provoque une agitation constante sur les marchés de change, ce qui pourrait inciter les pays producteurs de pétrole à augmenter leurs prix. Une telle opération, selon le chef du Département fédéral de l'économie publique, pourrait avoir les plus graves conséquences sur le développement économique en général.